



**Pour une présentation détaillée du projet  
de réhabilitation du Front de Mer  
et de la stratégie de gestion du trait de côte Nord Médoc.**

**[www.mairie-soulac.fr/actualites](http://www.mairie-soulac.fr/actualites)  
Pour toutes remarques, questions ou réflexions  
frontdemer@mairie-soulac.fr**

**AMENAGEMENT DU FRONT DE MER  
Soulac-sur-Mer**



Le Front de Mer, espace structurant et majeur de notre commune, desservant notre principale vitrine touristique, se devait, pour s'adapter à l'évolution de notre station, de bénéficier d'une réhabilitation respectueuse de ses multiples fonctions (promenades, piste cyclable, accueil de manifestations, lieu de détente...) en prenant en compte les importantes contraintes liées à ce site (stratégie de gestion du trait de côte, financières, environnementales...).

C'est le fruit d'une longue réflexion. Une réflexion que je souhaite vous faire partager à travers ce document, après plusieurs réunions publiques dont la dernière s'est déroulée le 17 août, en présence de l'architecte.

La notice explicative ainsi que le plan correspondant, qui en constituent la synthèse, vous éclaireront sur les principales orientations proposées par ce projet que nous souhaitons réaliser en trois phases, à partir du premier trimestre 2019.

La mise en valeur de notre commune, déjà largement entreprise depuis ces dernières années avec la rénovation de nombreux espaces et bâtiments publics (Place Aliénor d'Aquitaine, Place Jean-François Pintat, Hôtel de Ville, Service de l'eau et de l'assainissement, Salle Socioculturelle, Salle Notre-Dame...) passe par un développement harmonieux et respectueux de ce qui fait notre richesse et notre identité.

**Xavier Pintat**  
Maire de Soulac-sur-Mer  
Sénateur Honoraire de la Gironde

**PRESENTATION PROJET AMENAGEMENT DU FRONT DE MER**

Une plage urbaine, .... « familiale », durable et accessible :

**PRÉSENTATION DU SITE :**

Le Front de Mer actuel date des années 1960, en continuité d'un premier aménagement initié en 1956.

Ce projet, majeur à l'échelle de la station, s'inscrivait dans la logique de développement des « trente glorieuses » et correspondait aux standards de la planification de l'époque :

- création d'une circulation 2 x 2 voies, avec séparateur central paysagé.
- stationnement automobile en épi le long des voies de circulation.
- construction d'équipements publics connexes et structurants, Casino Municipal au Sud, Piscine Municipale (eau de mer chauffée...) au Nord.
- continuité de voies de circulation, création de boulevards,
- création de zones à urbaniser, tant au Nord qu'au Sud.
- un prévisionnel de 350000 personnes en période estivale du Verdon jusqu'à Arcachon (années 70).

Cet aménagement n'a subi depuis sa création que quelques modifications mineures. Compte tenu de l'environnement et de l'agressivité des éléments, il est actuellement très dégradé.

De plus, sa structure « routière » ne correspond absolument plus aux usages et pratiques actuels.

**PROJET FRONT DE MER 2018 :**

Après diagnostic préalable de l'aléa et la définition d'une stratégie de gestion du trait de côte par la CDC Médoc Atlantique, le projet d'Aménagement du Front de Mer s'inscrit dans une logique profonde de mutation de la station balnéaire, tout en préservant son caractère historique.

- offrir à la station balnéaire historique de Soulac-sur-Mer, un espace public qualitatif et actuel, modulable, sobre, dédié aux piétons et aux circulations douces, vecteur de régénérescence de l'activité commerciale, durable, d'agrément, respectueux de la trame urbaine existante et de l'environnement spécifique de la plage.
- suppression des 2x2 voies dédiées à l'automobile, dans une logique alternative au « tout voiture ».
- création d'un sens unique permanent de circulation Nord Sud sur 1 seule voie.
- création d'une piste cyclable à double sens, permettant une accessibilité totale en vélo à l'hyper centre, à la plage et raccordant les pistes cyclables existantes, depuis le Verdon-sur-Mer et Montalivet.
- création de parcs de stationnement vélos tout le long du parcours.
- intégration des voies existantes perpendiculaires débouchant sur le Front de Mer, prolongées vers la mer, formant des séquences marquées, de l'intérieur de la station vers la mer.
- création d'une zone de rencontre, zone 20 au centre, augmentée de zones 30, de chaque côté de l'Esplanade des Girondins.

- Création d'un espace central majeur dans son positionnement et sobre dans son traitement, l'Esplanade des Girondins, face à la rue de la Plage. Cet espace pourra avoir 2 capacités, hivernale et estivale (caillebotis modulable).

- Création d'un espace accessible, Personne à Mobilité Réduite, sur l'ensemble de la surface et sur toutes les séquences. Accès Personne à Mobilité Réduite à la plage.

- Intégration de l'esplanade du Casino à l'espace global.

- Augmentation de la surface dédiée aux piétons, à la promenade, au farniente, ... (la largeur de la partie piétonne passe de 2m, voire 1,4m utile à plus de 7m dans la majeure partie du parcours).

- Augmentation de la surface d'espaces verts, création d'un parc dunaire au Nord, plantations récurrentes de Tamarix du Nord au Sud, sur la promenade piétonne. Implantation de jardinières longitudinales en hauteur, simplement plantées d'espèces dunaires.

- Introduire des petits équipements mineurs le long de la déambulation, comme :

- Les kiosques, petites structures couvertes, ouvertes, réalisées en bois (douglas), repères ou bornes du Front de Mer, équipés de bancs, face à la mer.

- Le parcours patrimonial, mettant en exergue le bâti existant à la création de la station (en concertation avec la population, le conseil communal des jeunes...).

- Des boîtes à livres, offrant une possibilité de lecture, gratuite, à la plage.

- Sécurisation (au sens sécurité publique) de la déambulation piétonne par des aménagements pérennes, techniques et esthétiques (jardinières longitudinales).

- Création d'un mobilier urbain minimal, esthétique et confortable (bancs).

- Équipement des accès plage de cendriers spécifiques, afin de lutter activement contre la pollution des « mégots ».

- Conservation de l'implantation longitudinale des drapeaux, image de Soulac-sur-Mer au travers de son premier équipement, sur l'ensemble du Front de Mer.

- Implantation d'un éclairage public actuel, modulable et programmable, à base de leds, respectueux de la biodiversité. Mâts aiguilles, discrets, de différentes hauteurs suivant les usages.

L'aménagement est volontairement sobre, réalisé principalement en béton désactivé, laissant apparaître des agrégats calcaires et « roulés Garonne », locaux.

Dans le prolongement du projet et en complément de celui-ci, deux aménagements sont en cours de réflexion :

- La création de parcs de stationnement « paysagers » aux extrémités Nord et Sud du projet.

- Réflexion à moyen terme avec les services de l'Etat, transformation des équipements existants, (postes de secours, sanitaires publics, aménagements sportifs, jeux, buvettes...).

- Réflexion sur les aménagements doux d'accès à la plage, de façon à canaliser et à préserver le cordon dunaire existant et fragile.

**PHASAGE**

TRANCHE 1

OÙ?: DE RUE DE LA PAIX A RUE AMIRAL COURBET + DE RUE FONTETE A RUE BARRIQUAND

QUAND?: DE MARS 2019 A JUIN 2019

TRANCHE 2

OÙ?: DE RUE DEL BURGO DE OSMA A RUE DE LA PAIX + ESPLANADE DES GIRONDINS

QUAND?: DE OCTOBRE 2019 A JUIN 2020

TRANCHE 3

OÙ?: DE RUE BARRIQUAND A AVENUE LE CORDOUAN

QUAND?: DE OCTOBRE 2020 A JUIN 2021



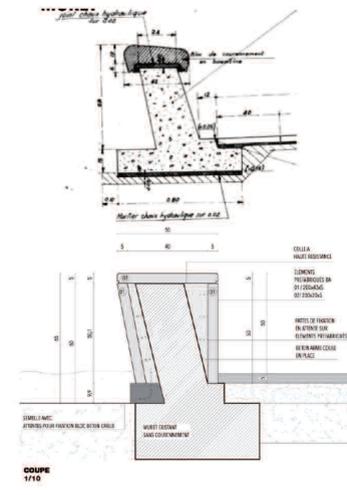
PLAN DE L'AMÉNAGEMENT



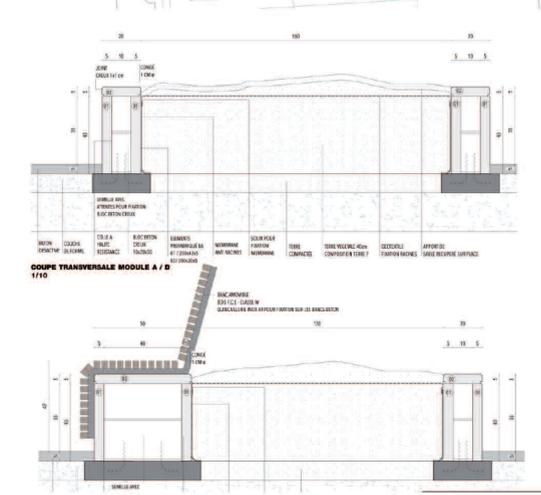
VUE KIOSQUE SUR ESPLANADE DES GIRONDINS



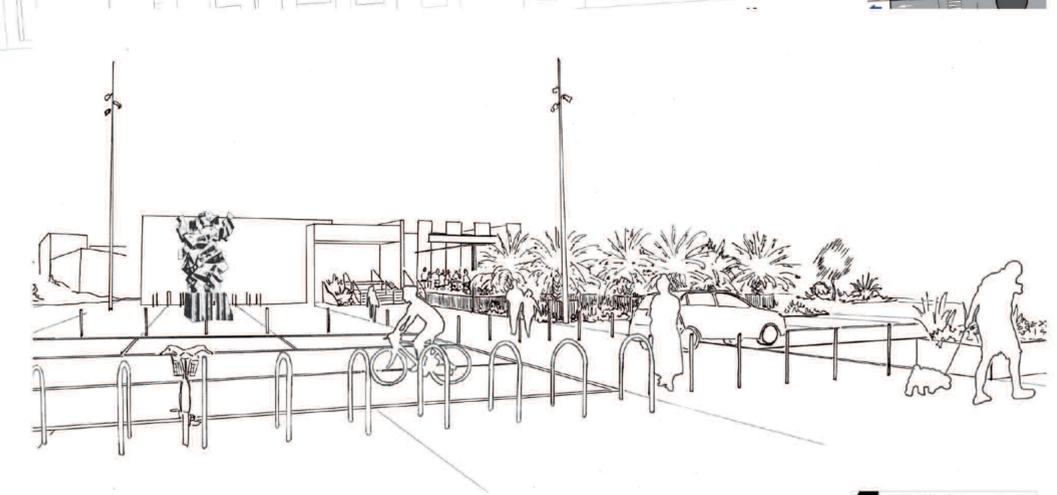
VUE DE L'ESPLANADE DES GIRONDINS



DETAIL REHABILITATION MURET EXISTANT



DETAIL JARDINIÈRE SÉPARATION ENTRE PISTE CYCLABLE ET PROMENADE



VUE DU CASINO DEPUIS LE FRONT DE MER